



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales

Question écrite n° 7358

Texte de la question

M Germain Gengenwin demande à M le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer, pour les années 1988 et 1989 : 1o le montant, en autorisations de programme, de la dotation régionale d'équipement scolaire attribuée à chaque région ; 2o les données statistiques, région par région, qui, conformément à l'article 2 du décret n° 85-1036 du 19 septembre 1985, ont été retenues pour le calcul de chaque dotation régionale d'équipement scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les tableaux ci-après indiquent, pour le premier, le montant, en autorisations de programme, de la dotation régionale d'équipement scolaire attribuée à chaque région pour les années 1988 et 1989. Pour les deux autres, ils concernent les données statistiques, région par région, qui ont été retenues pour le calcul de chaque dotation régionale d'équipement scolaire en 1988 et 1989. Voir tableau dans le JO n° 09 (année 1989). Voir tableau dans le JO n° 09 (année 1989). Voir tableau dans le JO n° 09 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7358

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3813